



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 SEPTEMBRE 2016

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg.

Etaient présents :

Les adjoints au Maire : MM. LEHMANN Claude et VAUT Patrick.

Les conseillers : MMES NEFF Stéphanie et UMECKER Marie-Antoinette, MM. BURG Denis, HUSSER Cédric, MUCKENSTURM Stéphane, VIX Mathieu et WENDLING Lucien.

Absent excusé : M. WALTHER Christophe ayant donné procuration à M. VAUT Patrick.

ORDRE DU JOUR :

- 2016-33. Désignation du secrétaire de séance
- 2016-34. Adoption du PV de la séance du 26 mai 2016
- 2016-35. CCPMS : avis du conseil municipal sur le schéma de mutualisation des services
- 2016-36. Eclairage public : offres de prix
- 2016-37. Contrôle des équipements sportifs : offres de prix
- 2016-38. Rénovation et mise aux normes de la mairie
- 2016-39. Association « Le Souvenir Français » : remise de chèque
- 2016-40. Ligue contre le cancer : convention
- 2016-41. Divers et communications

2016-33. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. HUSSER Cédric, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2016-34. Adoption du PV de la séance du 26 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2016-35. CCPMS : avis du conseil municipal sur le schéma de mutualisation des services

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre les ComComs et leurs Communes membres.

Le schéma est élaboré par la ComCom, puis soumis aux Conseils Municipaux pour avis simple à émettre dans un délai de 3 mois. Puis, il est présenté au Conseil de Communauté pour approbation. L'échéance pour adopter le schéma a été fixée en dernier ressort au 31 décembre 2015. Compte tenu du fort degré de mutualisation de la CCPMS, que traduit ce coefficient d'intégration fiscale, il est difficile pour le territoire de Marmoutier-Sommerau, d'aller plus loin en matière de coopération communes/intercommunalité, surtout à un moment où l'actualité législative tend vers une fusion qui diminuera le degré d'intégration.

Le projet de schéma, dans une première partie, fait un état des lieux de l'existant sur notre territoire et, dans une seconde partie, propose quelques pistes de démarches mutualisées, principalement en matière d'achats publics (Cf. annexe).

Afin de régulariser la situation administrative, Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers concernant ce schéma.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le schéma de mutualisation des services de la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau.

2016-36. Eclairage public : offres de prix

a) Eclairage public à module LED

Monsieur le Maire propose au conseil municipal 2 offres de prix concernant le remplacement des sources lumineuses actuelles par un dispositif LED pour certaines rues du village. Ces travaux sont proposés dans un souci d'économie et d'efficacité énergétique. Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau figure parmi les territoires labellisés à énergie positive pour la croissance verte. Pour ce faire, une enveloppe de 250 000 € est réservée pour cofinancer des projets d'amélioration l'efficacité énergétique et d'éclairage public.

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer le remplacement de 36 lampadaires de la rue Principale et rue de la Rivière dans un premier temps pour un montant de 9 612 € HT soit 11 534,40 € TTC et charge le Maire de solliciter une subvention au Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

b) Monsieur le Maire propose des offres de prix au conseil municipal concernant l'installation de nouveaux mâts pour la rue de la Fontaine et la rue des Vergers. Au vu des travaux de réfection des rues mentionnées (voirie – réseaux), il est demandé aux conseillers de choisir la couleur des mâts dans un premier temps.

Après délibération, à 9 voix pour le gris et 2 pour le rouge, la couleur retenue pour les mâts est le gris.

Le Conseil Municipal, dans un second temps, retient à l'unanimité l'offre de prix de la société EST RESEAUX de Phalsbourg pour un montant de 28 141 € HT soit 33 769,20 € TTC.

2016-37. Contrôle des équipements sportifs : offres de prix

Monsieur le Maire propose aux conseillers 2 offres de prix pour le contrôle des équipements sportifs.

La société EPSL de LINGOLSHEIM effectue les tests de solidité des buts de handball, football et basket. Les équipements de l'aire de jeux sont également pris en compte.

La société MARC 67 de Marlenheim effectue uniquement la vérification des équipements de l'aire de jeux mais aucunement les buts de handball, football et basket.

Après concertation, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de prix de la société EPSL pour un montant de 555 € TTC.

2016-38. Rénovation et mise aux normes de la Mairie

Monsieur le Maire souhaite échanger avec le conseil municipal sur ce dossier pour connaître la finalité du projet. Si les travaux devaient se réaliser, Monsieur le Maire prendra attache avec le Sous-préfet de Saverne pour présenter ce projet dans le cadre de la subvention de la DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux).

Pour faire suite à la dernière séance du CM en date du 26 mai 2016, le Conseil Municipal, décide à 10 voix pour et 1 abstention, d'effectuer les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie. Le Maire est chargé de solliciter l'attache du Sous-préfet pour la demande de subvention de la DETR 2017 pour ce projet.

2016-39. Association « Le Souvenir Français » : remise de chèque

Un chèque de 600 € a été remis à la commune dans le cadre de la participation du Souvenir Français de Marmoutier à l'érection de la stèle en hommage au capitaine VIDAL.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le chèque de 600 €.

2016-40. Ligue contre le cancer : convention

Monsieur le Maire présente un projet de convention entre le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer et la commune dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « espace sans tabac » sur les aires de jeux et d'établir un arrêté municipal visant à interdire de fumer sur lesdits espaces.

Afin de sensibiliser une partie du public sur la dénormalisation du tabac et de surcroît dans les espaces de jeux où évoluent des enfants, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer les termes de ladite convention et d'effectuer l'acquisition de panneau pédagogique « REUTENBOURG se ligue contre le cancer » pour un montant de 51 €.

2016-41. Divers et communications.

a) Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Kleingoeft désire intégrer le RPI de Marmoutier à compter de la rentrée 2017-2018.

En intégrant cette commune, les horaires de ramassage des élèves seront bien évidemment bouleversés et pénalisant de ce fait les enfants et les parents de Lochwiller, Schwenheim et Reutenbourg. Le temps de trajet pour les enfants passerait de 20mn à 30 mn.

Le Maire a désiré échanger sur cette problématique avec le Conseil Municipal pour que la municipalité soit avertie de ce projet.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est contre la modification de la durée du temps de parcours actuel du ramassage scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

